



État des lieux non fais en rentrant et caution

Par **nuage971**, le **09/06/2009** à **19:44**

Bonjour,

L'état des lieux n'a pas été fais en rentrant dans l'appartement , le propriétaire avais décidé que ce n'étais pas la peine. Maintenant que je quitte mon appartement il veux faire l'état des lieux et ne veux pas me rendre ma caution est ce que si l'état des lieux n'a pas été fais en rentrant on doit le faire en répartant.

Par **Marion2**, le **09/06/2009** à **19:58**

Bonsoir,

Vous auriez dû exiger un état des lieux à l'entrée dans le logement. L'absence d'état des lieux revient à dire qu'il n'y avait rien à signaler et que tout était bien entretenu et propre...

Renseignez auprès de l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous fournira les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.